



Airbus Atlantic

Temps de travail 2023

Airbus Atlantic

Acte 1 sur 3

Les accords d'origine (périmètres ex-Stelia et ex-Opérations) arrivant prochainement à leur terme, la Direction a réuni les Organisations Syndicales ce jour pour évoquer **l'organisation et la durée du travail à Airbus Atlantic en 2023**, année de transition avant l'entrée en vigueur des accords RELOAD en 2024.

L'objectif est d'**harmoniser l'organisation du travail** au sein des 7 établissements, pour **tous les salariés gérant leur temps de travail en heures** (hors rotations sur week-ends, les alternants et apprentis). Le forfait-jours 2023 est maintenu à **211 jours**.

Propositions de la Direction :

Environnement de <i>production</i>	Environnement <i>Hors production</i>
personnel qui contribue / supporte directement la réalisation physique du produit (incluant la maintenance produit et des moyens de production)	personnel qui occupe un emploi qui ne fait pas partie de l'environnement de production.
6881 salariés répartis sur 112 emplois : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Groupe de production ou gestion de ligne</i> ● <i>Inspection Qualité</i> ● Famille de métiers "<i>Fabrication, Assemblage, Intégration et Test</i>" incluant : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Manufacturing Engineering</i> ● <i>Production Planning Scheduling</i> ● <i>Production Means Maintenance</i> 	3040 salariés des 432 autres emplois.

Horaires d'équipes	Journée normale Atelier (<i>cols bleus</i>)	Journée normale Supports (<i>cols blancs</i>)	Journée normale
Non-forfaités 36h / sem	Non-forfaités 36h / sem	Non-forfaités 37h30 / sem	Non-forfaités 37h30 / sem
Forfaités 38h / sem	Forfaités 38h / sem	Forfaités 39h30 / sem	Forfaités 39h30 / sem
6 JNT	6 JNT	15 JNT	15 JNT

Horaires fixes et collectifs

Régularisation des retards et souplesse collective sous contrôle du manager.

Lundi - jeudi : plages communes de travail (5h mini, à définir par établissement)

Vendredi : arrivée avant 9h (5h mini).

Managers de production : durée du travail 39h30 / semaine en 2023

ex-Stelia	37h payées, dont 2h majorées 25%, et 2h30 capitalisées	15 JNT
ex-Operations	38h payées, dont 3h majorées 25%, et 1h30 capitalisées	9 JNT



Prochaines réunions prévues les 17 et 24 octobre. Les concertations par établissement auront lieu ensuite pour détailler les horaires d'arrivée et de départ, la souplesse, les plages communes de travail, les temps de pause.

Considérations et revendications CFE-CGC

- **Un accord "Temps de travail" unique en 2023 a du sens.** Le résultat de cette négociation ne présage pas des dispositions RELOAD applicables en 2024 : la **CFE-CGC** a émis des réserves sur le pré-accord mis en réserve.
- La **CFE-CGC** est en accord avec une définition des environnements *Production* et *Hors Production* reposant sur le catalogue d'emplois associé à la future classification, mais la **répartition de ces emplois mérite d'être revue**, par exemple pour le Manufacturing Engineering.
- La **CFE-CGC** accueille favorablement **l'alignement des dispositions pour l'ensemble des cols blancs en journée normale** (*Production* ou *Hors production*) : aménagement +2h30 / semaine, permettant de capitaliser 15 JNT.
- La **CFE-CGC** défendra **l'application concrète d'une souplesse**, indispensable aux besoins du business et à la conciliation vie professionnelle/vie personnelle des salariés.
- La **CFE-CGC** a souligné **les contraintes propres à la Maintenance** (fort niveau de sollicitations suite aux pannes machines) et a demandé que les salariés de cette fonction bénéficient d'un niveau d'aménagement horaire spécifique.
- Sanctuariser la semaine 52 en capitalisant des JNT est positif. La **CFE-CGC** revendique que **seuls 5 jours soient fixés par la Direction**, permettant ainsi à tous les salariés de disposer librement d'au moins 1 JNT.
- **Étendre à tous les Managers en production d'Airbus Atlantic les principes de l'accord d'Airbus Operations est une réelle avancée.** En anticipation des dispositions RELOAD 2024, la **CFE-CGC** demande d'intégrer au salaire des managers en production de Montoir et de Nantes la 38e heure payée pour **aligner tous les salariés concernés sur un dispositif générant 15 JNT**.
- La **CFE-CGC** revendique **l'harmonisation des mesures compensatoires (JNTE)**.
- La **CFE-CGC** demande une clarification sur l'attribution du **nombre de JNT pour les salariés à temps partiel**.
- En parallèle des concertations locales sur l'organisation du travail, la **CFE-CGC** demande **une négociation au niveau Airbus Atlantic au sujet de l'horaire 9/10ème**.